

Carte d'identité

1. KIDS-ID : carte d'identité électronique pour enfant de moins de 12 ans

Se munir d'une photo d'identité sur fond blanc. Coût du document : 6 euros.

Il peut être délivré à la demande de la ou des personnes exerçant l'autorité parentale sur l'enfant.

Les père et mère exercent conjointement l'autorité parentale même s'ils ne vivent pas ensemble et, à l'égard des tiers de bonne foi, chacun d'eux est réputé agir avec l'accord de l'autre quand il accomplit seul un des actes de l'autorité parentale, sous réserve des exceptions prévues par la loi.

La photographie apposée doit répondre aux mêmes conditions que celles des cartes d'identité européennes.

Attention: le délai d'obtention est de 3 semaines. Pour partir à l'étranger, n'oubliez pas de la demander au moins un mois à l'avance

2. Carte d'identité électronique dès 12 ans

Une convocation parvient à votre domicile vous invitant à vous présenter aux bureaux de l'administration, service Population, pour compléter le document de base nécessaire pour la fabrication de la carte d'identité électronique.

Se munir **d'une photo d'identité** récente et ressemblante, de bonne qualité, sans traces quelconques, prise de face et sans couvre-chef. La photographie en couleur ou en noir et blanc doit comporter **un fond clair et uni**.

Coût: **23 €** sauf pour la première demande à 12 ans (gratuit).

Dans un délai de 3 à 4 semaines après la première présentation à la commune, vous recevrez à votre domicile vos codes PIN et PUK nécessaires à l'activation de votre carte d'identité. Dès réception de ce courrier, vous vous présenterez au service Population (muni de vos codes ainsi que de votre ancienne carte d'identité) afin d'activer et de retirer votre nouvelle carte électronique.

Toutes informations utiles: <http://eid.belgium.be> .

3. Que faire en cas de perte ou de vol?

S'il s'agit **d'un vol** : il faut se munir de la **déclaration** faite à la **police**

Dans tous les cas :

Se présenter personnellement dans les plus brefs délais au service population, **avec 1 photo d'identité et 23 €**

- S'il s'agit d'une **carte d'identité électronique** et que vous ne pouvez joindre le service, contactez le **Helpdesk au 02/518.21.16 (ouvert 7j/7, 24h/24)**
- Pour une **carte d'identité ordinaire** : si vous la retrouvez dans les 15 jours, vous êtes tenu d'en aviser immédiatement le service population
- Pour une **carte d'identité électronique** : si vous la retrouvez **avant l'expiration d'un délai de 7 jours calendrier** : le signaler au service Population. Tél. 083/670.301 - 083/670.302 - 083/670.306
- se présenter personnellement **avec votre code PIN** afin de réactiver la carte.

Toutes informations utiles: www.dofi.fgov.be .